

RH : LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL EN NOUVELLE CALEDONIE



INTRODUCTION :

Les représentants du personnel sont des salariés, élus, pour une durée. Leur mandat leur confère une voix, des droits et des devoirs. Les responsables des ressources humaines sont leurs premiers interlocuteurs. Il est ainsi capital que le personnel des services RH soient informés à la fois du rôle des IRP, à la fois du périmètre possible de leurs actions : quel est leur rôle et où s'arrête-t-il? Cette formation a vocation à vous informer sur cette thématique et à vous inviter à développer des relations durables avec les IRP.

PUBLIC :

Collaborateur des services RH. Toute personne souhaitant maîtriser les principes fondamentaux du fonctionnement des IRP.

DURÉE : 7 heures.

OBJECTIFS :

Connaître le fonctionnement des IRP
Respecter le droit du travail en matière de représentation du personnel
Développer des relations constructives et durables avec les IRP.

PROGRAMME :

Représentants du personnel : fonctions, missions et enjeux pour l'entreprise
Le comité d'entreprise : qui est concerné ? comment fonctionne-t-il ?
Les délégués du personnel : leurs droits et devoirs
L'organisation des élections des représentants du personnel : ce qu'il faut savoir
Déroulement des opérations électorales : les étapes à respecter
L'affiliation syndicale, la désaffiliation et ses incidences
Maintenir des relations fluides et constructives avec les IRP.

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats :

Les évaluations sont orales, individuelles ou collectives et s'effectuent tout au long de la formation grâce aux exercices et aux mises en situation réalisées.
Une évaluation formative écrite est réalisée en fin de parcours.
Une attestation de formation nominative est délivrée à chacun des participants.

Ressources pédagogiques :

Formation Action qui vise l'opérationnalité immédiate.
De nombreux exercices sont proposés pour une montée en compétences efficace et rapide.
Un livret pédagogique est transmis à chacun pour une meilleure appropriation.
Accès à l'extranet après la formation : documents mis en ligne, consultables et téléchargeables.
Une équipe pédagogique dédiée pour l'accompagnement tout au long du processus.